A Chaponnay, le 17/05/2024

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Vendredi 31 mai 2024
A 19h30
Chaponnay

PROCURATION

Document nécessaire pour être représenté par un autre club.
La personne désignée sur la procuration doit être titulaire du pouvoir de son club.
1 seule procuration possible par pouvoir

Je, soussigné(e), M ……

Président (e) du Club de ……...

Donne procuration à M……..

Numéro de Licence Dirigeant (OBLIGATOIRE) ……..

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Rugby ;

Et participer aux votes en mon nom.

Fait à ……

le ……

Signature et cachet du Club